

ON DEMANDE UNE LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES—  
L'EXPÉRIENCE ACQUISE À LOTO CANADA

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au même ministre, est fort simple et comprend deux volets. Le ministre déposera-t-il à la Chambre une liste complète de tous ceux qui ont été engagés?

Deuxièmement, étant donné que, selon le ministre, ces gens ont été engagés en raison de l'expérience qu'ils ont acquise à Loto Canada, dira-t-il à la Chambre laquelle des allégations suivantes est la bonne: ou bien les paris sportifs ne sont pas une loterie, auquel cas parler d'expérience des loteries n'est que de la frime et ne sert qu'à camoufler l'embauche d'organisateur libéraux; ou bien les paris sportifs sont une loterie, auquel cas cette expérience est utile, mais le ministre n'a pas respecté l'entente conclue avec les provinces?

[Français]

**L'hon. Jacques Olivier (ministre d'État (Santé et Sport amateur)):** Monsieur le Président, d'abord avoir eu de l'expérience dans Loto Canada donne de l'expérience dans les paris sportifs, parce que ces gens-là sont appelés à aller voir des détaillants, des dépanneurs, pour pouvoir leur demander s'ils sont intéressés à venir en aide à une juste cause, et ce à travers le pays. Avoir une expérience préalable et se souvenir que les provinces vous aient demandé de signer un engagement comme cela... c'est parce qu'il y avait des profits à faire, que c'était profitable. Vous avez décidé de tout donner aux provinces, donc les gens qui travaillaient là et qui faisaient faire des profits à Loto Canada faisaient un bon travail. Et si la Société canadienne des paris sportifs a pensé que d'avoir travaillé pour Loto Canada, c'était un bon critère, j'ai dit: Oui, monsieur! Oui, c'est un critère.

[Traduction]

**M. Bosley:** Un jour, monsieur le Président, le ministre devra bien admettre que le gouvernement du Canada a fait beaucoup plus d'argent grâce à cette entente qu'il n'en fera jamais s'il continue d'administrer le projet comme il le fait à l'heure actuelle.

LES RAISONS DE CRÉER LES PARIS SPORTIFS

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Monsieur le Président, je veux poser une question très simple au ministre. Le ministre sait très bien que les paris sportifs n'ont jamais rien donné de bon et que bien des gens doutent du succès financier de cette société. Étant donné les faits rapportés par *La Presse*, le ministre admettra-t-il enfin que le gouvernement n'a pas créé les paris sportifs pour financer les Olympiques, la recherche médicale ou le sport amateur, mais, en fait, pour offrir à grands frais de gros salaires aux libéraux qui ont perdu leur emploi lorsque Loto Canada a été abolie?

[Français]

**L'hon. Jacques Olivier (ministre d'État (Santé et Sport amateur)):** Monsieur le Président, il est inconcevable de voir que les gens d'en face n'ont pas encore compris que pour venir en aide au sport amateur, au Canada, cela nous prenait de l'argent. Et de l'argent, les gens sont «tannés» d'être taxés...! Et la seule façon d'en trouver, c'est d'établir la Société canadienne des paris sportifs. C'est dans ce sens-là qu'on l'a fait. Et

Questions orales

c'est dans ce but-là qu'on l'a fait. Que les progressistes conservateurs soient contre le sport amateur, qu'ils soient contre le fait que l'on vienne en aide à Calgary... Ils peuvent l'être! Mais nous, nous sommes pour cela, nous sommes pour l'avancement de cela. Nous sommes pour l'avancement de la recherche médicale, et nous sommes pour l'avancement, en fin de compte, du sport amateur! Et s'ils sont contre cela, ils peuvent rester contre!

\* \* \*

[Traduction]

LES PENSIONS

LA FERMETURE DE L'USINE DE LA CCM—LES PENSIONS  
PERDUES

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, ma question au ministre des Finances ne porte pas sur les loteries, bien qu'elle concerne un problème qui risque de prendre rapidement l'allure d'un jeu de hasard. Les Canadiens qui cotisent à des régimes de pension devraient pouvoir s'attendre à ce que les sommes qu'ils ont gagnées à la sueur de leur front et qu'ils ont versées en cotisations leur permettent de recevoir au moment de leur retraite une pension raisonnable. Cela étant, le ministre est-il disposé à étudier certains cas récents, dont celui de Prestolite en 1978 et, plus récemment, l'affaire de CCM, à cause de laquelle 450 salariés se sont retrouvés sans pension? Peut-il nous dire d'autre part comment il se fait que le gouvernement fédéral ait versé à la Banque Royale, principal créancier de CCM, la somme de 8 millions de dollars par l'intermédiaire du programme de développement des entreprises, alors que les 450 salariés de CCM ont perdu leur pension à cause de la fermeture de la société?

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Monsieur le Président, l'honorable député est au courant du fait qu'une révision générale des programmes de pensions a été faite par un comité parlementaire, lequel a produit son rapport. Étant donné ce rapport, dans mon dernier Budget, j'ai proposé un certain nombre d'améliorations au Régime de pensions du Canada. J'espère que le Parlement saura appuyer les recommandations et les propositions que j'ai faites. Je lui rappelle qu'au-delà de 80 p. 100 des fonds de pensions au Canada, dans le domaine des entreprises, sont la responsabilité des provinces. Et s'il considère les cas auxquels il fait référence, il va se rendre compte, je crois, que les fonds de pensions en cause étaient réglementés par le gouvernement de l'Ontario, en particulier, et que la réglementation et le contrôle de ces fonds de pensions sont une responsabilité provinciale dans ces cas précis.

Maintenant, le problème en est quand même un qui est sérieux et qui mérite une étude continue de la part des gouvernements en cause, des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral.

En ce qui concerne l'aide qui a été apportée par la Corporation d'aide à l'entreprise, cette aide visait à assurer le maintien des emplois dans une industrie qui se trouvait dans de sérieuses difficultés et non à renflouer une banque en particulier.